

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 juin 2024

Délibération n°2024-100 - Finances – Subvention au « Centre de recherche et de documentation Médiévales et Archéologiques de Saint-Mammès » (CRDMA) pour la rénovation de la Chapelle des Templiers de Fourches située sur la commune du Vaudoué - Attribution

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prend pas part au vote	0
Votants	57
Abstention	0
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 juin, s'est réuni, à la salle des fêtes de la commune de Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD (jusqu'à la délibération N°2024-126), Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY (à partir de la délibération N°2024-088 et jusqu'à la délibération N°2024-127), Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024-091), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON (jusqu'à la délibération N°2024-118), Jean-Philippe POMMERET, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT (jusqu'à la délibération N°2024-122), Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
M. Jean-Claude DELAUNE à M. Thibault FLINÉ
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET
M. Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN

M. Anthony VAUTIER à M. Christophe BAGUET
Mme Sonia RISCO à Mme Véronique FÉMÉNIA
Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Estelle BERTÉE à M. Michaël GOUÉ
Mme Isabelle MARIE à M. Michel CALMY
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
M. Patrick POCHON à M. Alain RICHARD (pour les votes des délibérations N°2024-119 à N°2024-128)
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain THIERY

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Daniel RAYMOND
M. Thomas IANZ
M. Christian BOURNERY (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et délibérations N°2024-087 et N°2024-128)
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2024-090)
Mme Cécile PORTE (Pour le vote de la délibération N°2024-090)
M. Julien GONDARD (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et des délibérations N°2024-087 à N°2024-090)
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N°2024-107)
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2024-113)
Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote de la délibération N°2024-113)
M. Gérard TAPONAT (pour les votes de la délibération N°2024-123 à N°2024-128)
M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024-125)
Mme Judith REYNAUD (pour les votes des délibérations N°2024-127 et N°2024-128)

Secrétaire de Séance : M. Michel CHARIAU

Références juridiques :

- **Article 10-1 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000**
- **Loi N°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**
- **Délibération N°2023-096 du 29 juin 2023 relative à l'attribution d'une subvention au CRDMA**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 18 juin 2024.

La chapelle des Templiers de Fourches située sur la commune du Vaudoué, est le plus ancien sanctuaire de l'ordre en Ile de France. On s'accorde à dater l'édifice aux alentours de 1150. Il possède deux particularités, des bassins de piscine en saillie et un guichet dit « aux lépreux ». Ce monument est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Cette ruine a été rachetée en 2014 par une association : « Le Centre de Recherche et de Documentation Médiévale et Archéologiques » (CRDMA), dont le siège se situe à Saint-Mammès.

Depuis 1973, l'association s'emploie à maintenir ce précieux vestige, démantelé et dépourvu de toiture depuis 1792, situé de plus en milieu forestier sans route d'accès. Les campagnes de fouilles ont permis de mettre au jour 73 sépultures, ainsi que deux caves, les fondations du four à pain et des restes de bâtiments. En 2014, une statue de dévotion représentant la Vierge a été déposée pour commémorer les 700 ans du bûcher du dernier Maître de l'ordre du Temple.

En 2023, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a attribué, par délibération N°2023-096 du 29 juin 2023, une subvention d'un montant de 5 000 € au CRDMA qui permettra à l'association de réaliser des travaux d'étayement du clocher de la chapelle de Fourches, travaux qui débuteront prochainement.

Par courrier du 18 mars 2024, le président du CRDMA, Monsieur Claude-Clément PERROT, a sollicité de nouveau la Communauté d'agglomération pour le versement d'une aide financière, afin de procéder à des mesures urgentes de consolidation du pignon occidental dont le coût des travaux est évalué à 12 085,44 €.

Constatant l'importance patrimoniale du site de la Chapelle des Templiers de Fourches pour le territoire du Pays de Fontainebleau, il est proposé au conseil communautaire de participer à la restauration de ce patrimoine historique.

Il est proposé que la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau participe à la restauration de ce monument par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 €. Il est précisé que les crédits seront inscrits par décision modificative sur l'exercice 2024 sur le budget principal au chapitre 204 compte 20422.

Conformément à la loi N°2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, et selon son décret d'application N°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association, sollicitant l'octroi d'une subvention, signe un contrat d'engagement républicain.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 € au « Centre de Recherche et de Documentation Médiévales et Archéologiques de Saint-Mammès » (CRDMA) pour la rénovation de la Chapelle des Templiers de Fourches, étant précisé que les crédits seront inscrits par décision modificative sur le budget principal au chapitre 204 compte 20422 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 € au « Centre de Recherche et de Documentation Médiévales et Archéologiques de Saint-Mammès » (CRDMA) pour la rénovation de la Chapelle des Templiers de Fourches, étant précisé que les crédits seront inscrits par décision modificative sur le budget principal au chapitre 204 compte 20422 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Le Président,

Michel CHARIAU

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le 03 JUIL. 2024
Date de mise en ligne le 03 JUIL. 2024
Notification le 03 JUIL. 2024
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr